



Aides de la région Nouvelle-Aquitaine à l'acquisition de véhicules et deux-roues électriques et d'infrastructures de recharge

Acteurs	Véhicules - Personnes morales	Exonération de la taxe d'immatriculation	Liens
Région	Camion électrique : subvention à hauteur de 50 % du différentiel entre un modèle électrique et un diesel	100%	https://immatriculation.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Cout-et-taxes-additionnelles